

Formation Spécialisée ministérielle

Quelques avancées mais des crédits budgétaires toujours en sursis !

Une réunion de la FS ministérielle s'est tenue le mercredi 3 avril, sous la présidence de Monsieur Jullian, secrétaire général adjoint du ministère.

A l'ordre du jour :

- **Présentation par la DGFIP de l'outil de recueil des signalements,**
- **Projet d'arrêté ASA 95 complémentaires,**
- **Assistant de prévention de la politique ministérielle (APMP) : doctrine d'emploi et bilan 2023,**
- **Prev'Action,**
- **Actualités : marché psy, Mildecca, santé mentale, application Kiplin,**
- **Procédure sur les refus d'expertise certifiée.**

En liminaire, **FO Finances** a souligné la difficulté de mise en œuvre de notre politique ministérielle de santé, sécurité au travail dans le cadre des nouvelles instances uniquement directionnelles.

Les risques psychosociaux augmentent sans que rien ne soit fait concrètement pour les prévenir. Pour **FO Finances**, la disparition des CHSCT décidée par la loi de la transformation de la fonction publique d'Août 2019, est un contre sens préjudiciable à la santé des agents.

Notre fédération ne peut que constater l'effet délétère de l'empilement des réformes et des suppressions d'emplois dans nos services : surcharge de travail, pression managériale voire management

toxique, perte de sens, craintes sur l'avenir des missions et même de certaines directions.

Le ministre a affirmé que la qualité de vie au travail passe par l'expérimentation de la semaine en 4 jours pour les agents volontaires et une « optimisation » des locaux. **FO Finances** rappelle que la réduction des surfaces ne peut pas être un dogme. Tout aménagement des locaux doit être conduit en concertation avec le personnel et les organisations syndicales concernés. **FO Finances** estime qu'une meilleure qualité de vie au travail passe par des effectifs à hauteur des besoins, des missions stabilisées et une réflexion sur le management et le déroulement de carrière des agents.

Présentation par la DGFIP de l'outil de recueil des signalements

Cet outil est inséré dans la démarche sur la sécurité des agents et traite donc en priorité, dans sa première phase de déploiement, les signalements externes auxquels peuvent être confrontés les agents de la DGFIP dans le cadre de leur mission.

Ce logiciel a été expérimenté en janvier à la DIRCOFI Nord et DRFIP Nord et déployé depuis février 2024. Les agents ont plébiscité l'ergonomie et la facilité.

Sur le fond, c'est un outil de signalement et de suivi des signalements mais rien ne change sur le traitement. L'assistant de prévention (AP) reste l'acteur central, il est informé dès la saisie et peut

prendre immédiatement des dispositions pour protéger l'agent. Le référent juridique est informé sous 48H. Il n'y aura pas de double saisie papier et logiciel.

Les fédérations ont dénoncé l'absence d'évocation de la circulaire ministérielle de la procédure de signalement.

En réponse la DGFIP a affirmé que la procédure n'est pas encore finalisée. Le travail se fera en accord avec la circulaire ministérielle, et en concertation avec le SG et les syndicats. La question de l'anonymisation sera abordée.

FO Finances revendique une communication au fil de l'eau des fiches de signalement pour traiter efficacement les situations en FS. Nous avons également pointé la difficulté d'accès à cette application, pour les agents n'ayant pas accès à Sirhius (détachés, permanents...).

Projet d'arrêté ASA 95 complémentaires

La suppression de l'abondement annuel accordé aux représentants en CHSCT n'est toujours pas compensée par l'arrêté présenté au titre de l'article 95 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020. Comme lors de la réunion du 28 février, **FO Finances** revendique qu'au titre des risques particuliers et des distances, l'ensemble des directions d'Outre-Mer bénéficie de cet abondement supplémentaire.

Les propositions de l'administration sont les suivantes

- pour la DGFIP : sont concernées les formations spécialisées des 8 directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI), les 7 directions des services informatiques des finances publiques (DISI), le service de la documentation nationale du cadastre SDNC, l'école nationale des finances publiques ENFIP, la direction des vérifications nationales et internationales DVNI, la direction nationale des interventions domaniales DNID, et la direction nationale d'enquêtes fiscales DNEF.

- pour la DGDDI : l'ensemble des formations spécialisées de services, à l'exception de Paris et Clermont Ferrand, les FS des territoires ultra-marins du fait des risques particuliers, les FS de la DI Ile de

France, la DI Paris Aéroports et la DI Auvergne Rhône-Alpes, les FS de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation DNRF, le service d'enquête judiciaire des finances, futur ONAF (SEJF) et la direction nationale des garde-côtes des douanes (DNGCD) ;

- pour l'INSEE : la FS de la DR du Grand Est compte tenu de sa compétence sur 4 départements.

- pour le SCL : la FS du CSA du SCL compte tenu de la dispersion géographique des laboratoires.

Suite aux interventions de **FO Finances**, l'administration a fait évoluer cet arrêté sur les directions suivantes :

Pour la DGFIP : Guyane, Mayotte, Polynésie ;

Pour la DGDDI : les DR Marseille/Aix et de Lille/Dunkerque ;

Pour l'AC : certains sites extérieurs au grand Bercy, les agents CCRF de l'école dépendent aussi de cette instance ;

INSEE : les DR d'Antilles/Guyane et de la Réunion/Mayotte.

FO Finances déplore toutefois que l'ensemble des directions d'Outremer n'ait pas été retenu et continuera de le revendiquer.

Bilan d'activité 2023 des APMP

La création en 2023 des comités sociaux d'administration (CSA) a conduit au repositionnement des ex-secrétaires animateurs de CHSCT relevant de la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail (SRH3) du secrétariat général sur des fonctions d'animation de la politique ministérielle de prévention (APMP).

La doctrine d'emploi présentée à cette réunion liste leurs principales missions : la gestion des crédits ministériels de prévention, le conseil en formation SSCT, l'appui au dialogue social et enfin une fonction de veille et d'appui à l'ISST.

Afin d'accompagner cette réorganisation du réseau intervenue à compter du 1er janvier 2023, un certain



chacun pour tous avec

nombre de mesures d'accompagnement ont été mises en oeuvre :

- une animation renforcée du réseau des APMP par la coordination nationale (SRH3B) à travers des échanges réguliers collectifs et individuels ;
- un outillage spécifique : tableau de suivi des crédits, catalogue type de formation SSCT, modèles de documents divers... ;
- un espace collaboratif et documentaire sur Osmose et une mise à jour de l'intranet de la sous-direction.

Les agents ne sont pas forcés à changer de résidence administrative et les ISST conservent leur gestion de proximité. Néanmoins **FO Finances** considère que cette réorganisation n'est pas sans impact et que certains agents ont mal vécu ce changement de fonction avec parfois une surcharge de travail.

La fédération considère que leur doctrine d'emploi n'est pas assez centrée sur le rôle d'impulsion de la NO, et de conseil en matière de prévention.

Sur le budgétaire, nos représentants nous ont alerté sur le manque de précision des documents et l'absence de suivi régulier. **FO Finances** dénonce la pression de recourir uniquement au catalogue de formation imposé, chaque FS locale doit pouvoir choisir un prestataire.

A noter que les APMP, avec les assistants de prévention participent à la formation des représentants en FS, plus de 100 sessions ont été organisées.

Les représentants de l'administration volontaires pourront avoir accès à une information d'une durée maximale d'une demi-journée sur les enjeux et les points saillants de la politique SSCT.

Actualités Prév'Action

L'application Prev'Action a été lancée le 15 novembre, les assistants de prévention ont été formés et ont réalisé le travail préparatoire (arborescence des services notamment) avant le début du recueil des risques. A ce jour, 10 000 lignes ont été saisies, le secrétariat général envisage une première présentation dans les FS à compter de juin.

Cette année, une campagne exhaustive va être lancée, c'est-à-dire adressée à l'ensemble des agents (c'est le cas une année sur 2). **FO Finances** a pointé la surcharge de travail pour les AP.

FO Finances a rappelé la nécessité de présenter cet outil à l'ensemble des représentants en FS locales.

La fédération redoute que le déroulement de la campagne de recensement ne permette pas de finaliser la procédure jusqu'à la présentation d'un plan de prévention : PAPRI Pact.

Actualités SSCT

L'administration a décidé de lancer un marché national de soutien psychologique. Actuellement, il existe des numéros d'appel via deux plateformes téléphoniques DGFIP/DGDDI et AC/INSEE, qui vont être mutualisées. A côté, certains CDASS mettent à disposition des consultations psy de soutien individuel aux agents. Il y a également un dispositif spécifique à la Douane.

L'administration veut mettre en place deux dispositifs différents, dans un même marché socle :

- un soutien psychologique pour les agents concernant uniquement les problèmes liés aux conditions de travail (afin d'homogénéiser les dispositifs existants et de les professionnaliser). Cette procédure pourra être activée par tous les préventeurs via la médecine de prévention, enveloppe prévisionnelle 100 000 € ;
- un accompagnement par un psychologue du travail en cas de collectif dégradé, du manager ou du collectif. Le déclenchement se fera par les directions avec des échanges en FS ; cofinancement possible par les crédits SSCT.

S'agissant des addictions, la secrétaire générale a signé une convention avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives MILDECA, incluant un module de sensibilisation sur ce sujet.

Des sessions de sensibilisation à la santé mentale ont déjà été organisées en lien avec la mission handicap



chacun pour tous avec

avec un très bon retour des participants. Par ailleurs, une formation au secourisme mental pour les agents volontaires sera déployée.

Afin de lutter contre les risques liés à la sédentarité, le SG propose à l'ensemble des agents du MEFSIN un programme dédié à la sensibilisation à l'activité sportive. KIPLIN est une application ludique, qui a déjà été téléchargée par 7 500 personnes au ministère. Cette application permet aussi d'avoir une dynamique collective dans le cadre de jeux.

Procédure sur les refus d'expertise certifiée

Le cadre réglementaire, soit l'article 66 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 précise la procédure de recours à un expert certifié possible dans deux situations :

- en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service ou par un accident du travail ou en cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;

- en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail lorsqu'il ne s'intègre pas dans un projet de réorganisation de service.

En cas de refus de recours à un expert, la décision du président de la formation spécialisée doit être motivée et elle doit être communiquée à la formation spécialisée ministérielle.

Pour cela l'administration propose de tenir un tableau de suivi des refus d'expertise certifiée, qui sera mis à jour au fil de l'eau.

Pour **FO Finances**, le but de cette information n'est pas de refaire les débats locaux mais de vérifier que le refus est motivé. Par ailleurs, on peut à la lecture des remontées, identifier des sujets communs qui posent problème et sur lesquels la FS ministérielle peut travailler.

Cette première formation spécialisée ministérielle 2024 a permis de faire le point sur plusieurs sujets. **FO Finances restera attentive aux retours des représentants locaux. Les risques psychosociaux augmentent dans toutes les directions de notre ministère, c'est pourquoi **FO Finances** insiste sur la nécessaire communication au fil de l'eau des fiches de signalement ou déclarations d'accident. Ces informations sont indispensables pour l'exercice de notre mandat de représentants du personnel.**

La mise en place d'ASA 95 complémentaires est une nécessité revendiquée par **FO Finances, pour faire face à la baisse des droits syndicaux et à la mise en place de nouvelles structures. Si la DGFIP a revu sa copie, elle ne nous a pas totalement entendu sur l'outre-mer.**

La circulaire CSA FS devrait sortir d'ici l'été. Dans l'attente, les avancées obtenues entre autres par **FO Finances, notamment le remboursement des frais de déplacement de suppléants de FS, doivent être appliquées dans toutes les directions du ministère.**



chacun pour tous avec